



COMMUNIQUE DE PRESSE

réaction à l'Arrêté du 17 février 2025

Le 25/02/2024

Ulm en vue , torpille n° 1 envoyée

Le bateau ULM voguait tranquillement sous le ciel bleu . Au petit jour une sournoise torpille endommage le bateau qui n'en avait pas besoin . Des cris à bord ...

Depuis hier la FARULM puis la FFPLUM nous font savoir leurs commentaires sur l'arrêté de février 2025 .

Microlight France ne peut se satisfaire de ce texte qui au nom de la sécurité et de la standardisation tue à "l'étouffé" les ULM simples comme les tubes et toiles et leurs exploitants.

Ce texte justifie à lui seul la genèse de notre association . Machine simple, confiance de l'administration dans un système déclaratif autour de trois sujets : l'aeronef, le pilote, l'exploitant . Le verre est moitié plein donc moitié vide surtout si on a fait son vol avant le 1er juillet 1988.

D'aucun nous dise "rien d'extraordinaire ..." Demandez aux organismes de drones , comment ils ont dû mettre en place des manex et leurs conséquences économiques induites. Vous me direz que c'est de l'exploitation professionnelle . Elle a aussi son sens en vol découverte pour nos machines . Nos ULM sont dans toutes les cases . Sauf qu'il va falloir générer de la documentation ou actuellement quelques feuillets étaient réputés convenables.

Cet arrêté à un goût de CanadaDry : le goût de l'avion, la couleur de l'avion, mais c'est pas de l'avion ! Probablement il fera l'unanimité contre lui , même si la FFPLUM nous dis que c'était le prix à payer pour « sauver le médical » .

Nous avons tous déjà trouvé des points de difficultés : amener de la doc dans un Quicksilver , organiser simplement en tant qu'exploitant micro-entrepreneur de l'activité aérienne , photo , travail aérien, vols . Faire signer des décharges aux passagers...et les petits clubs dans tout ça ?

Maintenant c'est acquis : une heure de vol , une heure de méca, une heure de paperasse et une heure avec les autorités pour vérifier que nous avons encore la semi-liberté de voler sans les galons .

Microlights France va analyser précisément les obstacles de mise en œuvre de cet arrêté et essayer de communiquer avec les autorités sur ce sujet .

En Bref : Microlights France est une association nationale de "type" dédiée aux Ulm simples à construire à entretenir et à piloter notamment ceux en tubes et toiles

contact presse : secretaire@microlights-france.com sms au +33 6 07 94 41 13